

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU JEUDI 7 JUILLET 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-sept heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération, Mmes et MM. les Membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : MM. Bernard LEFEVRE, Thierry DUBOSCLARD, Eric CORREIA, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Eric BODEAU, Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD

Étaient excusés : M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, Mme Célia BOIRON, M. Alain CLEDIERE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres votants : 14

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2021

Le procès-verbal du Bureau Communautaire précité est adopté à l'unanimité des membres.

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

2- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU TELA, RESEAU DE TIERS-LIEUX EN CREUSE, DANS LE CADRE DU PROJET « FABRIQUE DE TERRITOIRE » (DELIBERATION N°214/21 7-FINANCES LOCALES 7-10. DIVERS)

Le Gouvernement a lancé, en juillet 2019, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires. Doté de 45 millions d'euros, il vise à identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux.

Une fabrique de territoire, c'est un tiers-lieu « tête de réseau » qui joue un rôle de :

- Lieu ressources pour les porteurs de projets environnants ;

- Lieu de formation et d'apprentissage par le « faire ensemble » ;
- Lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

La Quincaillerie, Tiers-lieux de l'Agglomération du Grand Guéret, est reconnue comme le maître d'ouvrage de la Fabrique de Territoire. Ainsi, la subvention est versée à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour les années 2021-2022-2023. La convention en annexe propose de reverser 40 000,00€ annuellement, sur les années 2021-2022-2023 au réseau Tela, pour mener à bien les actions inscrites dans l'appel à projet « Fabrique de Territoire ». 10 000€ seront consacrés au poste de coordinateur de la Quincaillerie, coordinateur de la Fabrique de Territoire.

Répartition de la subvention 2021 – 2022 – 2023

	2021	2022	2023	Total sur 3 ans
Ressources humaines	20000,00€	20000,00€	20000,00€	60000,00€
<i>Coordination « Fabrique de Territoire »</i>	10000,00€	10000,00€	10000,00€	30000,00€
<i>Coordination Réseau Tela</i>	10000,00€	10000,00€	10000,00€	30000,00€
Actions dans les lieux	22000,00€	22000,00€	22000,00€	66000,00€
<i>Ce co-budget permettra de faciliter financièrement la réalisation d'actions en lien avec les volets ciblés dans la fabrique dans les lieux du territoire.</i>				
Assises annuelles de « l'université rurale »	3000,00€	3000,00€	3000,00€	9000,00€
<i>Budget alloué à des contrats de prestations et défraiements de conférenciers ou intervenants dans le cadre des « universités rurales » organisées annuellement.</i>				
Documentation de « la Fabrique Creusoise »	5000,00€	5000,00€	5000,00€	15000,00€
<i>Création de planches dessinées documentaires des actions menées</i>	1000,00€	1000,00€	1000,00€	3000,00€
<i>Synthèse annuelle des Assises de l'université rurale</i>	1000,00€	1000,00€	1000,00€	3000,00€
<i>Film documentaire – Résidence de Territoire</i>	3000,00€	3000,00€	3000,00€	9000,00€
Total des actions	50000,00€	50000,00€	50000,00€	150000,00€

Vu la délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire en matière d'attribution de subventions aux associations, par délibération n°124/20 du 24 septembre 2020,

Vu la délibération n° 175/21 du Conseil Communautaire modifiant les délégations au Bureau Communautaire du 29 juin 2021,

Considérant ces éléments et le projet de convention joint à la présente délibération, après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **approuvent la conclusion de la convention de partenariat avec le réseau « TELA » dans le cadre du projet « Fabrique de Territoire » ;**
- **autorisent le versement d'une subvention de 40 000 € pour l'année 2021 au réseau « TELA », et**
- **autorisent M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.**

3- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TIERS-LIEUX LA MYNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « POUVOIR D'AGIR EN TIERS-LIEUX » DE LA FONDATION DE FRANCE (DELIBERATION N°215/21 7-FINANCES LOCALES -7-5. SUBVENTIONS)

La MYNE est un laboratoire citoyen, organisé en tiers -lieu(x) libre et open source (TILIOS) à Villeurbanne (Métropole du Grand Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Sa vocation est de soutenir les citoyen.ne.s et organisations qui expérimentent le futur et agissent sur les transitions de système (habitat, alimentation, énergie, etc.). Qu'elles soient personnelles ou collectives, les initiatives soutenues par la MYNE se situent au croisement des mondes agissant chacun à leur façon sur le monde (droit, politique, technique, art, science...).

L'objectif principal du programme « Programme d'Agir en Tiers-Lieux », soutenu par la Fondation de France, est de développer des expérimentations territoriales pour la mise en place de partenariats entre des acteurs publics, des privés et des particuliers (PPPP) dans le cadre de missions d'intérêt général.

Ce programme est prévu sur 3 ans dans 6 territoires d'échelles différentes en France. Il est déployé en collaboration avec les tiers-lieux de chacun des territoires d'expérimentation. Il s'articule autour de travaux d'enquête et d'ateliers exploratoires. Il vise à préfigurer le fonctionnement de PPPP dans chaque commune.

Les 2 premières années du programme Pouvoir d'Agir en Tiers -Lieux (PATL) visent à mettre en place les conditions d'une expérimentation positive de Partenariats Public-Privé-Particuliers dans 6 territoires pionniers.

- La Myne (Villeurbanne / Auvergne-Rhône-Alpes)
- La Quincaillerie (Guéret / Région Nouvelle-Aquitaine)
- ECOCIT (Prats-de-Mollo-la-Preste / Occitanie)
- Maison du libre (Nantes / Pays de la Loire)
- L'Hermitage (Autrèche / Hauts-de-France)
- Le WIP (Caen / Normandie) La Quincaillerie, souhaite réfléchir à un changement de modèle juridique, et par conséquent économique, en travaillant à sa configuration en Société Coopérative d'intérêt collectif.

Le financement – 10 000€ par an sur la période 2021-2023 - lié à cette convention permettra un accompagnement de la Quincaillerie et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire Nouvelle-Aquitaine et son écosystème de partenaires, ainsi qu'une action de documentation sur la durée du projet.

Considérant ces éléments et le projet de convention joint à la présente délibération, après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver la conclusion de la convention de partenariat avec la MyNe, délégataire pour la Fondation de France dans le cadre du programme « Pouvoir d'Agir en Tiers-Lieux » ;**

et

- **d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous actes afférents.**

La séance est close à 18h00.

Vu pour être affiché, le 9 juillet 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

